

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 27/01/16

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20160122-lmc190829-DE-1-1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 janvier 2016

POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 -
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des finances et des affaires européennes et générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Sont adoptées les autorisations de programme et les autorisations d'engagement recensées dans les annexes de la maquette du budget primitif départemental 2016.

Article 2 : Sont clôturées les autorisations de programme listées ci-dessous :

Date de vote	Libellé de l'autorisation de programme	Montant voté
22-11-2005	AP06 – Programmes triennaux d'aide à la voirie communale	19 288 792,00 €
18-12-2008	AP09 – Insertion des réseaux électriques	3 396 086,00 €
26-03-2010	AP10S – Contrats ruraux	1 100 000,00 €
	Totaux	23 784 878,00 €